

## Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 14/04/2026

**Membres en  
exercice : 15**

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

**Présents : 11**

**Présents :** Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Benjamin BIERNAT, CEDRIC THOMAS, Assia KASSE, ERIC SURMONT, Nadege FORESTIER, Caroline POULINGUE, Sophie CLEMENT, Caroline HAUWELLE, Tiffany BRECHET

**Votants : 9**

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Méline JEAN, Eric CHERIER, Alain PICOCHÉ, Victoria VANACKER GRAVA, Anne LEBECQUE, Muriel PAWLAK, Mickael THOS

**Secrétaire de  
séance :**

Assia KASSE

## DE\_003\_2026 - Objet : désignation des vice présidents et nomination des vice présidents

### Désignation des Vice-Président et nomination des Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération précédemment approuvée sur le nombre 2 vice-présidents,

A l'appel à candidature, 2 personnes posent leur candidature :

- Albane ANCELIN pour la délégation concernant « la gestion des ressources humaines et l'amélioration des modes de fonctionnement ».
- Yves BRODARD pour la délégation concernant « la mise en œuvre des travaux de rénovation ou d'entretien »

Après recensement des candidatures et dépouillements des votes, il est constaté que :

- Albane Ancelin a obtenu 8 votes POUR et 0 vote CONTRE et 1 bulletin blanc
- Yves Brodard a obtenu 8 votes POUR et 0 vote CONTRE et 1 bulletin blanc

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la nomination de :

- Mme Albane Ancelin en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente ayant pour délégation « la gestion

des ressources humaines et l'amélioration des modes de fonctionnement »

- Mr Yves Brodard en tant que 2ème Vice-Président ayant pour délégation « les travaux de rénovation et d'entretien »

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Signé électroniquement par  
Monsieur Cédric THOMAS  
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le  
publié ou notifié le

